

Madame, Monsieur,

Votre enfant souhaite s'inscrire à la Chorale du collège et nous l'en remercions.

L'enseignement facultatif de chant choral s'adresse aux élèves de collège qui souhaitent chanter et s'engager dans un projet choral. Ses objectifs figurent dans son programme paru dans le bulletin officiel n°30 du 26 juillet 2018. Il enrichit et approfondit les compétences travaillées en cours d'éducation musicale ; en effet, il permet à l'élève de :

- améliorer sa voix (justesse, précision rythmique, articulation),
- apprendre à écouter les autres et à chanter au sein d'un groupe,
- apprendre un répertoire en polyphonie de chants de styles différents,
- participer à la réalisation d'un projet collectif (rencontre avec d'autres établissements) lors d'un concert d'envergure (salle de spectacle, techniciens son et lumière, chanteurs solistes, danseurs, musiciens professionnels),
- et enfin, je rajouterai de prendre et donner du plaisir aux spectateurs, récompense suprême pour tout musicien.

En effet, l'objectif final de la Chorale est de participer à un concert réunissant différents collèges de l'Académie sous l'égide d'ARCIS. Il aura lieu le mercredi 21 mai 2025 au Toboggan de Décines, et réunira des chansons autour du thème de la nature humaine (sous ses bons et ses moins bons aspects); vous pouvez les retrouver sur mon site à l'adresse suivante :

<https://lamusiqueavecmvialatte.blog.ac-lyon.fr/2024/09/04/le-projet-chorale-2024-2025-cest-la-vie/>

Pour mener à bien cette délicate entreprise, plusieurs types de répétitions sont mis en place :

- Répétitions au collège, tous les vendredis de 13h à 14h : comme pour un cours, toute absence doit rester exceptionnelle et être obligatoirement justifiée par écrit.

- Répétitions communes avec les autres collèges : 2 journées sont prévues sur temps scolaire : le 9 janvier et le 20 mars.

Nous remercions par avance les parents disponibles susceptibles d'accompagner ces répétitions. Ces répétitions sont obligatoires pour chaque choriste. Il est bien évident que, ces jours-là, votre enfant devra rattraper le travail qui aura été fait avec le reste de la classe ; les professeurs seront prévenus et essaieront, dans la mesure du possible, de ne pas mettre de contrôles ces jours là.

- Répétition pré-générale le 9 mai avec les musiciens et générale avec tout le monde le jour du concert (mercredi 21 mai 2025).

Attention : les contraintes d'organisation nous obligent à limiter l'effectif le jour du concert (capacité d'un autocar lors des sorties hors Collège) ; les choristes pourront être sélectionnés selon les critères suivants :

- assiduité et participation active pendant toutes les répétitions.
- retour rapide de tous les documents signés par vous-même et votre enfant;
- fourniture d'une clé USB sur laquelle seront enregistrés les instrumentaux avec une voix témoin pour réviser les chansons à la maison avec les paroles fournies.

Les élèves non retenus initialement pourront toujours assister aux répétitions du vendredi au collège : ils formeront une liste supplémentaire et combleront les éventuels départs en cours d'année, avec l'espoir de pouvoir participer au concert final.

Tous les élèves participeront ensuite au concert du collège qui aura lieu à Genas le jeudi 19 juin 2025.

Le concert ne sera pas acquis à partir du moment où l'élève est inscrit à la chorale mais dépendra de l'attitude, du travail, de l'assiduité et du résultat de celui-ci.

Pour tout manquement aux règles de vie de la chorale, nous nous verrons dans l'obligation d'exclure l'élève de l'activité.

Restant toujours à l'écoute des enfants, nous sommes également à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez aux activités musicales du collège.

La Principale du Collège : Mme Jacquemont

Le professeur d'éducation musicale : M. Vialatte

Feuillet à conserver pour information

Coupon à retourner à M. Vialatte

Inscription à la chorale

Nom et Prénom de l'élève : _____ Classe : _____

Je m'engage à participer à la chorale du collège Leprince-Ringuet de façon active, à assister à toutes les répétitions hebdomadaires, aux répétitions d'ensemble, aux concerts, et à respecter les règles de vie de cette activité.

Date et Signature de l'élève

Date et Signature des parents